

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DIRECTION DES SERVICES ADMINIS-
TRATIFS ET FINANCIERS

84/853 du 7/08/1984

DECRET N° _____/MSAS/DGSP/DAAF/SP1
portant titularisation et nomination au titre
de l'année 1983 de Monsieur LITSINGOU Yves
Administrateur de santé stagiaire des cadres
de la catégorie A, Hierarchie I des services
Administratifs de la Santé Publique de la
République Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n°25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
 - (/u la loi n°15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.59 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
 - DFP. (/u le décret n°62-130/FP du 9.5.62 fixant les régime de rémunération des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
 - (/u le décret n°62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
 - DGB. (/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat.
 - (/u le décret n°63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8.
 - (/u le décret n°65-50 du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo;
 - (/u le décret n°65-170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo.
 - DCF. (/u le décret n°74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62-196/FP Du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
 - (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
 - (/u le décret n°80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le rectificatif n°81-016 du 26.1.81 au décret n°80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le décret n°81-017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement.
 - (/u le décret n°83-320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres.
 - (/u les procès-verbaux de la commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 21 Novembre 1983 ;

DECRET

.../....

NR

ARTICLE 1ER : Monsieur LITSINGOU Yves, Administrateur de SANTE stagiaire des cadres de la catégorie A, Hierarchie I des Cadres Administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo, en service à la Coordination de l'O.M.S. à Brazzaville, est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade, pour compter du 20 Décembre 1983, Indice 830, Acc néant.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville le 7 AOÛT 1984

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- D.F.P.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....1
- MSAS.....1
- DGSP.....3
- INTERESSE.....2
- COORD (OMS).....1
- JORPC.....2
- SGCM/BC.....3